

ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. LA LIBÉRATION DE QUATRE FAMILLES DÉTENUES A ÉTÉ ORDONNÉE

Le 17 août, un juge de l'immigration a ordonné la libération de Carlos, quatre ans, et de Michael, 16 ans, ainsi que de leurs mères, Lorena et Maribel (tous les noms ont été modifiés afin de protéger leurs identités), du centre d'hébergement du comté de Berks, en Pennsylvanie, où ils ont passé près de 700 jours en détention. Leur libération suit celle de deux autres jeunes garçons et de leurs mères, détenus à Berks pendant plus de 22 mois, les 7 et 14 août.

Carlos et Lorena ont fui des menaces, des manœuvres d'intimidation et des violences graves et répétées liées au genre au Honduras, avant d'arriver aux États-Unis en octobre 2015. Ils ont été détenus au centre d'hébergement du comté de Berks, un centre de détention du Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE) des États-Unis, en Pennsylvanie, pendant plus de 22 mois. **Michael et Maribel** y ont également été détenus pendant plus de 22 mois. Ils ont fui le Salvador en octobre 2015, la famille ayant reçu maintes fois des menaces de mort, lorsque Michael a été pris pour cible par un gang qui voulait le recruter.

Leur libération suit celle, récente, de **Diego**, trois ans, et de sa mère, **Wendy** (anciennement appelés par les pseudonymes Josué et Teresa) et de **Joshua**, sept ans, et de sa mère, **Maria** (anciennement appelés Antonio et Marlene), les 7 et 14 août respectivement. Chacune de ces quatre familles a déposé une demande d'asile aux États-Unis après avoir fui des événements traumatisants et potentiellement mortels, notamment des menaces d'enlèvement et des violences physiques et sexuelles graves, au Honduras et au Salvador, leurs pays d'origine. Les quatre mineurs se sont vu accorder le statut spécial de mineur migrant (SIJS) fin 2016. En délivrant un SIJS, un tribunal d'État détermine qu'il est contraire à l'intérêt supérieur d'un enfant de retourner dans son pays d'origine, car il risquerait d'être victime de maltraitance, d'abandonnement ou de négligence par un de ses parents ou les deux. Lors de cette audience, il a été déterminé que ces enfants avaient « été abandonnés, maltraités ou négligés par [leurs] père[s]...ainsi, [leurs] mère[s] sont à présent le parent responsable, et sont responsables de toute décision liée aux procédures judiciaires, à leur détention et à leurs soins. » Il est donc essentiel que les mères et leurs enfants soient libérés ensemble. Les demandes de résidence permanente aux États-Unis des quatre mineurs sont en instance. De plus, leurs mères bénéficient d'un sursis tant qu'elles contestent leurs ordres de renvoi devant une cour fédérale.

Malgré leurs parrains qui veillent à ce qu'ils se présentent aux audiences d'immigration, leur statut spécial de mineur migrant et leurs demandes de résidence permanente en instance, les services de l'immigration ont refusé de libérer ces quatre enfants et leurs mères pendant près de 700 jours.

Aucune action complémentaire n'est pour l'instant requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 59/17. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/amr51/5885/2017/fr/

Noms : Carlos* (h), Lorena* (f), Michael* (h) et Maribel* (f) (*faux noms), et Diego (h), Wendy (f), Joshua (h) et Maria (f)
Homme et femmes

Informations complémentaires sur l'AU 59/17 - AMR 51/6963/2017 – 18 août 2017

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



